

Membres du Conseil Académique : 26 Présents : 11 Absents : 10 Procurations : 5

Présidente : Mme Maria LONY	Présente	M. Pierre-Auguste LUBIN	Absent
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : M. Mathieu NACHER M. Laurent LINGUET, VP Recherche	Absent Présent	M ^{me} Ileen COLOM M ^{me} Talya TIEN-LIONG M ^{me} Léa-Audrey TSHEFU	Absente Absente Absente
Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilées) : M ^{me} Sophie ALBY, VP CFVU M ^{me} Inga SABINE	Présente Présente	Organismes de recherche : M. Fabian BLANCHARD, IFREMER M. Antoine GARDEL, CNRS M. Claude FLAMAND, Ins. Pasteur M. Stéphane CALMANT, IRD M ^{me} Nadine AMUSANT, CIRAD M. Alex AGAPIT, CNES	Présent Présent Présent (départ 16h30) Proc M. Antoine GARDEL Présente Proc Mme Maria LONY
Collège C (Docteurs) : M ^{me} Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER M ^{me} Marie-Line GOBINDDASS	Présente Proc Mme Inga SABINE	Personnalités extérieures M ^{me} Yasminah BELLONY M ^{me} Suzanne PONS M ^{me} Valérie MAGNE M ^{me} Raphaëlle RINALDO	Présente (départ 16h04) Proc Mme Maria LONY Absente Proc Mme Nadine AMUSANT
Collège D (Autres pers. enseignants) : M ^{me} Karine VILLENEUVE-MARMOT M ^{me} Claude DANGLADES	Absente Absente		
Collège E (Personnels BIATSS) : M ^{me} Sandrine ADONIS M ^{me} Xiomara STEPHENSON	Absente Absente		
Collège F (Etudiants) : M. Andrew RAMDOWAR	Présent		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE) M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'agent comptable (Richard TABLON)	Présent Absent Absent	Assiste également : CROUS (Lawrence MATHURIN)	Absent
Personnalités invitées : Mme Françoise ASSELAS, secrétaire des instances – Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – Mme Valérie ROBINEL, DRHM – Mme Sandra STANISLAS, DSRVE – Mme Flavie RIDENT, CRL – Mme Isabelle PIERREJEAN, MPLS – Mme Linda AMIRI, MINEA – M. Ahmed ABBAS, DFR ST – Mme Ghislaine PREVOT, DFR ST – M. Frédéric BONDIL, DFR SJE – Mme Dalila MISRAN, INSPE – Mme Marjorie ROBINSON, INSPE – M. Jean-Charles ROBINSON, Ecole Doctorale – M. Koulani REZAIRE, IUT			

La présidente du conseil académique, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. Neuf membres sont présents et quatre procurations ont été données.

Elle annonce l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV du 28 mai 2020

1. Points d'information :

- a. Guyane connect
- b. Déroulement des examens et concours

2. Recherche :

- a) Avis sur l'accréditation de MINEA
- b) Proposition d'attribution d'une décharge de service exceptionnelle pour la direction de MINEA
- c) Présentation du volet recherche du rapport d'auto-évaluation
- d) Adhésion au pôle de compétitivité Qualitropic

3. RH :

- a) Liste des fonctions ouvrant droit à primes de charges administratives ou à décharges 2020-2021
- b) Calendrier de fermeture administrative année universitaire 2020-2021

4. Formation :

- a) Rentrée universitaire : point d'information et validation de l'organisation du mois de septembre
- b) Charte d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants
- c) Etat d'avancement du dossier d'auto-évaluation des formations HCERES
- d) Politique des langues de l'UG

- e) Calendriers pédagogiques : DFR SJE, DFR LSH
- f) Liste des enseignements libres pour l'année universitaire 2020-2021 et organisation des enseignements libres
- g) Maquette LAS
- h) Maquette MEEF PIF FFAP M1/M2
- i) MPCCC (sous réserve)
- j) Modalités de formation Master MAE 1^{ère} et 2^{ème} année
- k) Nomenclature des diplômes du doctorat et HDR final

5. Questions diverses

Mme Inga SABINE souhaiterait discuter des conditions de travail des agents de l'université pendant le confinement et durant la crise sanitaire.

Approbation du PV du 28 mai 2020

La Présidente soumet ce procès-verbal au vote :

- Nombre de votants : 13
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 13

Décision : le procès-verbal du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Points d'information :

a) *Guyane Connect*

M. Antoine PRIMEROSE explique qu'il s'agit d'une association qui vise à être support du FabLab qui sera créé à Kourou avec pour partenaires CNES ArianeGroup, le Rectorat et l'Université de Guyane. Il a pour vocation de mettre à disposition des porteurs de projets des outils et les connaissances nécessaires au prototypage et à la réalisation de leurs projets, de les accompagner tout au long de leur projet, d'organiser des ateliers et des formations et de favoriser des échanges entre les experts industriels, les entrepreneurs, les associations, les étudiants et les particuliers.

Elle a été installée la semaine dernière avec un collège de membres fondateurs. Il y aura par la suite des cercles avec différents membres partenaires, personnes morales, entrepreneurs et utilisateurs.

b) *Déroulement des examens et concours*

M. Antoine PRIMEROSE informe que les sessions d'examens sont en cours, les jurys devraient se tenir d'ici mi-juillet.

Le concours de la PACES s'est tenu la semaine dernière en présentiel ainsi que quelques concours de l'IUFC. Les gestes barrières ont été respectés et vérifiés par la conseillère de prévention.

Tous les concours de l'éducation nationale se sont tenus la semaine dernière dans les locaux de l'université.

Le VP étudiant, Andrew RAMDOWAR informe qu'il a mené une enquête auprès des étudiants sur leurs conditions de travail. Les résultats montrent une satisfaction au niveau des relations avec les équipes pédagogiques mais également des difficultés à joindre certains enseignants.

2. Recherche

a) Avis sur la labellisation de MINEA

M. Laurent LINGUET indique qu'il s'agit d'un processus d'accompagnement par l'université de l'équipe MINEA qui a duré un peu plus de deux ans. La labellisation en est le résultat.

Il fait part des événements marquants qui ont émaillé la structuration de cette équipe tels que la rédaction des statuts et du règlement intérieur, la reconnaissance des publications en LSH et la venue de l'expert sollicité par l'Université de Guyane pour l'évaluation.

Arrivée de M. Antoine GARDEL. Prouration donnée par M. Stéphane CALMANT.

Après ce travail d'accompagnement, il ne peut que citer la conclusion de l'expert : « *la structure de MINEA est désormais identique à celle des autres laboratoires* ». Ce qui était le véritable enjeu de cette équipe créé en 2017.

L'expert fait mention de quelques manquements tels que le nombre de publications, un investissement un peu plus marqué et attendu dans la recherche, il constate néanmoins que le projet scientifique présenté à cinq ans est viable, susceptible de produire des résultats intéressants et structurer une véritable équipe dans le domaine des langues, et sciences humaines en sein de l'Université de Guyane.

Il propose que le conseil académique donne un avis favorable à la labellisation de MINEA.

Arrivée de Mme Yasminah BELLONY.

La présidente soumet cette proposition au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la labellisation de MINEA est approuvée à l'unanimité.

b) Proposition d'attribution d'une décharge de service exceptionnelle pour la direction de MINEA

Sur proposition de l'expert et après accord du président de l'université, la commission recherche recommande que la directrice de MINEA puisse bénéficier d'une décharge de service exceptionnelle de 48 HETD par an pendant deux ans, le temps de la mise en route du projet

La présidente soumet cette proposition au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : l'attribution d'une décharge de service exceptionnelle pour la direction de MINEA est approuvée à l'unanimité.

Mme Linda AMIRI, directrice de MINEA remercie son équipe pour le travail accompli, la commission recherche et la gouvernance pour leur soutien et l'accompagnement dont a bénéficié MINEA.

c) Présentation du volet recherche du rapport d'auto-évaluation

Le VP recherche, Laurent LINGUET indique qu'il s'agit d'une première présentation de la partie recherche du rapport d'auto-évaluation. Une première version a été rédigée sur la base du canevas fourni par l'HCERES en charge de l'évaluation de l'Université de Guyane.

Ce rapport comporte dix pages et conforme au référentiel demandé pour l'évaluation de l'université. Le VP recherche fait lecture des douze items qui composent le référentiel et précise qu'il s'agit d'une information.

d) Adhésion de l'Université de Guyane au pôle de compétitivité Qualitropic

M. Laurent LINGUET explique qu'il s'agit d'une association qui permet d'assurer le lien entre des entreprises, des laboratoires de recherche et des porteurs de projets. Qualitropic est le pôle de compétitivité pour l'ensemble des DOM, il est situé à La Réunion.

L'Université de Guyane a déjà travaillé avec ce pôle à travers deux projets. Si elle souhaite poursuivre cette collaboration, elle doit adhérer au pôle de compétitivité. L'adhésion coûte 1650 € l'année.

Il rajoute que la commission recherche a donné un avis favorable à cette adhésion.

La présidente en profite pour faire valoir l'opportunité d'une nouvelle demande de création d'un CHU en Guyane. Le président indique qu'il y a été contacté par le président du comité régional de la santé qu'il a mis en contact avec le Pr Pierre COUPPIE, directeur du DFR Santé. Celui-ci a émis un certain nombre de propositions notamment le projet de création d'un pôle santé sur le campus de Troubiran qui regrouperait la Santé (PAS), l'IFSI et un institut de formation en massage kinésithérapeute.

La présidente soumet cette adhésion au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : l'adhésion de l'Université de Guyane au pôle de compétitivité Qualitropic est approuvée à l'unanimité.

Arrivée de M. Fabian BLANCHARD.

3. RH

a) Liste des fonctions ouvrant droit à primes de charges administratives ou à décharges 2020-2021

Mme Valérie ROBINEL indique qu'il est proposé pour l'année 2019-2020 et suivantes, sous réserve de modifications, de compléter l'équipe présidentielle par un chargé de mission handicap et lutte contre les discriminations.

Concernant les directions des composantes, une modification est apportée. Pour les directions de DFR et IUFC, il est proposé de rajouter une ligne spécifique direction adjointe de DFR. Toutefois, le directeur a toujours la possibilité de partager sa prime ou sa décharge avec le directeur adjoint présent ou à venir.

Des précisions sont apportées sur la possibilité de transformer une partie des primes en décharges.

La présidente soumet ces propositions au vote :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	2
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : la liste des fonctions ouvrant droit à primes de charges administratives ou à décharges 2020-2021 est votée.

4. Formation

a) *Rentrée universitaire : point d'information et validation de l'organisation du mois de septembre*

Mme Sophie ALBY indique que la rentrée universitaire de septembre se fera sur trois enjeux :

1 - Inscriptions administratives et pédagogiques

Mme Sandra STANISLAS prend le relais sur la partie inscriptions administratives et pédagogiques. Elle indique que les inscriptions sont prévues du 9 au 28 juillet 2020 et du 24 août au 3 septembre 2020 uniquement en ligne (de l'inscription administrative au dépôt de pièces en passant par le règlement). Les étudiants doivent également faire leur inscription pédagogique en ligne.

2 - Pré rentrée universitaire (accueil des nouveaux arrivants)

Mme Sophie ALBY présente la prérentrée universitaire pour les nouveaux arrivants. Elle se fera à distance via des films qui seront réalisés avec des allocutions du président de l'université et du vice-président étudiant. Il s'agit d'un film pour présenter l'université et d'une visite virtuelle de l'université qui restera par la suite sur le site internet.

Un mail sera envoyé aux directeurs de composantes pour savoir s'ils souhaitent également réaliser un film pour présenter leur département, en cas de difficulté pour accueillir les étudiants à la rentrée.

3 - Organisation des enseignements

Mme Sophie ALBY indique qu'un groupe de travail s'est réuni pour travailler sur l'organisation des enseignements avec pour objectif l'adaptation de l'organisation des enseignements en fonction des différents scénarios envisageables avec un focus sur le mois de septembre

Elle présente l'organisation des travaux de la commission basée sur le principe de la collégialité. Trois scénarios se dessinent :

- Retour à la normale (pas de règle de distanciation physique ou d'hygiène. Pas applicable pour le mois de septembre),
- Retour au confinement (prioriser au maximum les deux premières semaines de cours en distanciel),
- Année transitoire (rentrée, semestre ou année. Scénario le plus probable).

Elle fait part des contraintes liées à la situation sanitaire (la distanciation physique, le port du masque obligatoire, l'application des gestes barrières, le nettoyage et la désinfection des locaux).

Les objectifs de la commission sont :

- Prioriser : type de cours avec un focus sur les CM (distanciel ou semi distanciel), les publics,
- Penser une organisation à l'échelle de l'établissement : d'un campus et non d'une formation ou d'une composante,
- Etre prêts pour le mois de septembre à minima,
- S'adapter en fonction des possibilités liées aux infrastructures.

Elle termine sa présentation en insistant sur le fait que les contraintes liées aux infrastructures pourraient avoir pour conséquences la nécessité de faire des choix liés aux priorisations. Ces choix doivent être discutés lors d'une réunion de la commission le 6 juillet prochain.

Toutefois, elle souhaiterait solliciter l'avis du conseil académique en cas d'absence de consensus suite à cette réunion sur les priorisations, tout en sachant que celles-ci émanent des composantes.

Pour le présentiel

- Public : priorisation sur les néo-bacheliers, les licences flexibles, les étudiants empêchés et les étudiants inscrits dans une année de concours.
- Enseignements : priorisation sur les TD et TP. Les enseignements non optionnels pourraient être priorisés sauf les IP et les EC libres.
- Début des cours : d'ores et déjà décalé. La liste des cours devrait être complétée éventuellement.

Mme Anne-Marie VIGUES souhaiterait savoir comment seront répertoriés les étudiants empêchés et sur quelle formation et quel cours.

M. Andrew RAMDOWAR demande s'il n'est pas possible que ce soit l'étudiant qui se déclare empêché et souhaite être en présentiel ?

Mme Sophie ALBY répond qu'il y a effectivement un risque surtout pour les néo-bacheliers mais il est possible qu'avec des outils ils puissent se trouver en capacité de suivre les cours en distanciel.

Elle informe que certaines composantes ont également envisagé de faire tourner les groupes d'étudiants en présentiel et en distanciel, une semaine sur deux. Il est aussi possible d'enlever les étudiants empêchés de la liste des priorisations.

Mme Inga SABINE pose la question de l'hébergement pour les étudiants venant de communes dans le cas où les étudiants devraient tourner par groupe une semaine sur deux.

Mme Sophie ALBY répond que les rotations ne font pas partie des priorisations, elles ont été émises par certaines composantes. Elle ne souhaite pas à faire un choix concernant les étudiants à mettre en présentiel.

Mme Inga SABINE demande s'il ne serait pas possible d'envisager des partenariats avec des mairies ou associations où les étudiants pourraient se rendre pour avoir une connexion.

La présidente relève cette suggestion et soumet cette priorisation pour avis aux membres du conseil :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	16

Décision : le conseil académique émet un avis favorable à la priorisation.

b) Charte d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants

Mme Sophie ALBY indique que les enjeux sont :

- La réponse aux arrêtés licence, LP, master de 2018 et LP de 2019,
- Un indicateur pour l'évaluation de l'établissement,
- Alimenter les conseils de perfectionnement.

Concernant l'évaluation des formations, Mme Sophie ALBY indique que les questionnaires ont été validés et la gestion dématérialisée a été confiée au STICE.

Pour l'évaluation des enseignements, la procédure a été validée : ce sera une gestion centralisée de l'organisation par le STICE avec envoi des questionnaires aux destinataires qui seraient uniquement les enseignants concernés. Pour les réponses aux questionnaires, les étudiants seraient sollicités à la fin des cours.

La présidente soumet cette charte au vote :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	16

Décision : la charte d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants est votée à l'unanimité.

c) Etat d'avancement du dossier d'auto évaluation des formations HCERES

Mme Sophie ALBY indique qu'il s'agit d'un point d'étape de l'auto évaluation des formations HCERES et fait le point sur le dernier rapport demandé par le département évaluation formation et Ecole Doctorale.

Il existe trois modalités d'évaluation :

- Evaluation du premier cycle,
- Evaluation du second cycle,
- Evaluation des masters MEEF.

Elle fait part du calendrier du rapport d'auto évaluation. Le dépôt du rapport est fixé au 1^{er} décembre 2020, la visite de l'HCRES est prévue en février 2021.

Elle informe qu'un COPIL très large été mis en place avec les représentants des différentes mentions.

Pour le premier cycle, il a été mis en place un groupe de travail composé d'un représentant de chaque mention de licence. Ses missions sont la relecture des fiches synthèse par mention et la rédaction du dossier politique 1^{er} cycle. 52 % du suivi des dossiers mention a été réalisé.

Sur le suivi du dossier de pilotage, la rédaction de la trame a été réalisée ainsi que la répartition des items et 33 % des items ont été rédigés.

Concernant le 2nd cycle au 1^{er} juillet, 71 % du suivi des dossiers mention a été réalisé. Il reste à faire le dossier champs de formation.

d) Politique des langues de l'Université de Guyane

Mme Flavie RIDENT présente la politique des langues qui sera mise en place à la rentrée de septembre et qui a déjà été expérimentée sur l'année 2019-2020 en mutualisation entre le DFR LSH et le DFR ST et une mise en groupe de niveaux CECRL pour les étudiants.

Elle informe des propositions faites par le centre de ressources en langue pour pallier aux deux problèmes liés à la publication de l'arrêté du 3 avril 2020 qui oblige à présenter les étudiants à une certification en langue anglaise en L3, à savoir : le niveau à atteindre et l'imposition de la langue anglaise.

Cette certification demande de repenser les cours de langues non par année de licence mais par niveaux CECRL. La proposition faite par l'équipe de langues est :

- De proposer un test de positionnement en anglais et espagnol aux étudiants de 1^{ère} année,
- De répartir les étudiants de L1 et L2 par groupe de niveaux dans les DFR ST, SJE et LSH,
- De mettre en place des formations hybrides mutualisées incluant au moins 30 % de distanciel,
- De permettre aux filières L3 d'organiser les enseignements de LVE autour de leur spécialité ainsi qu'autour de la certification.

Elle précise que les tests de positionnement anglais et espagnol coûtent 2 € par étudiant entièrement pris en charge par le centre de ressources en langues.

La présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	1
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la politique des langues de l'Université de Guyane est approuvée.

Départ de Mme Yasminah BELLONY.

e) Calendriers pédagogiques : DFR SJE, DFR ST et DFR LSH

Calendriers DFR SJE :

M. Frédéric BONDIL présente les calendriers pédagogiques du DFR SJE concernant :

- Le master 2 mention justice, procès et procédures,
- La licence mention AES et droit – Master 1 EEM,
- Le master 2 économie de l'entreprise et des marchés,
- Le master 1 mention justice, procès et procédures.

Il informe que les cours débuteront le 7 septembre pour laisser une semaine aux étudiants et à l'équipe pédagogique pour appréhender cette rentrée et du déroulement de l'année universitaire selon les filières.

Il précise qu'il n'y aura pas de sessions d'examens compte tenu que du contrôle continu intégral sauf pour le master 1 mention justice, procès et procédure pour lequel il y aura des sessions d'examens à la fin de chaque semestre.

La présidente soumet les calendriers au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : les calendriers pédagogiques du DFR SJE sont votés à l'unanimité.

Calendriers DFR LSH :

En l'absence de Mme Marianne PALISSE, Mme Sophie ALBY présente les calendriers pédagogiques du DFR LSH concernant :

- Le calendrier général qui s'applique pour la licence d'histoire, la licence de lettres, le master Civilisations cultures et sociétés et les deux DU du DFR (DUFLE et DU LCR),
- Le calendrier de la « filière langues » pour la licence LEA et la licence LLCER anglais,
- Le calendrier de la licence professionnelle métiers du tourisme et des loisirs,
- Le calendrier de la licence professionnelle protection et valorisation du patrimoine historique et culturel.

Elle informe qu'il n'y a pas de remarque particulière faite en CFVU, hormis concernant la rentrée tardive de la licence professionnelle mais après explications, il s'est révélé qu'au vu des difficultés rencontrées, la proposition était pertinente.

La présidente soumet les calendriers au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : les calendriers pédagogiques du DFR LSH sont votés à l'unanimité.

Calendriers DFR ST :

M. Ahmed ABBAS présente les calendriers pédagogiques du DFR ST concernant :

- La licence SVT L1- L 2- L3,
- La licence M I SPI L1 - L2 - L3,
- La licence Professionnelle RNF-GTED,
- La Licence Professionnelle Génie Civil,
- Le master 1- Master 2 ENERGIE.

Il informe qu'il n'y a pas de modifications par rapport aux calendriers de l'année précédente. La difficulté principale réside dans l'organisation de la rentrée. Il donne des informations sur le déroulement de l'année universitaire.

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : les calendriers pédagogiques du DFR ST sont votés à l'unanimité.

f) Liste des enseignements libres pour l'année universitaire 2020-2021 et organisation

Mme Sandra STANISLAS présente une liste arrêtée de 11 enseignements libres portés par presque toutes les composantes. Elle rappelle qu'il a été validé de ne pas dépasser 14 enseignements libres par année.

Elle informe qu'une demande d'EC libre a été faite par le VP Relations Internationales mais que celui-ci préfère attendre le mois de septembre pour l'intégrer à la liste.

La présidente suggère que cet EC libre soit intégré dès maintenant à la liste quitte à le supprimer par la suite si les circonstances le demanderaient. Après concertation, les membres du conseil décident d'intégrer l'enseignement libre du BRI « Citoyenneté européenne » à la liste car il sera difficile de le faire par la suite. M. BERAU, VP RI pourra toutefois demander à l'enlever de la liste si celui-ci n'est pas prêt.

Elle informe que le créneau choisi pour les enseignements libres est celui du mardi de 14 heures à 16 heures et la gestion sera centralisée par le Bureau de la Vie Etudiante.

Mme Sophie ALBY fait remarquer que la stratégie sur les enseignements libres n'a toujours pas été rédigée ce qui permettait au conseil académique de valider la liste des EC libres sur la base de critères objectifs. Ce document doit être réalisé afin que l'université ait une stratégie pour les enseignements libres l'année prochaine.

La présidente soumet la liste des EC libres modifiée :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la liste des EC libres pour l'année universitaire 2020-2021 est votée à l'unanimité.

Départ de M. Claude FLAMAND.

g) Maquette LAS - SVT

Mme Ghislaine PREVOT indique que l'objectif principal de la réforme de santé est de diversifier les parcours d'accès aux études de santé et développer les passerelles vers les d'autres licences en cas d'échec au concours.

Il existe deux voies pour accéder aux études de santé à l'UG :

- PASS (anciennement PACES) : Parcours d'Accès Spécifique Santé, géré par le DFR Santé,
- LAS : Licence avec option Accès Santé, gérée par le DFR ST qui est l'accès à la LAS via une licence SVT.

Elle informe les membres du conseil que ce qui leur ai soumis aujourd'hui est la licence SVT avec une option Accès Santé « LAS_SVT » et explique les différentes étapes pour accéder au concours et, dans le cas où l'étudiant reste en Licence LAS_SVT ou s'il continue la Licence SVT sans mineure santé (abandon de l'option santé).

La présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	3
➤ Contre :	0
➤ Pour :	11

Décision : la maquette LAS_SVT est votée.

h) Maquette MEEF PIF FFAP M1/M2

Mme Marjorie ROBINSON, formatrice à l'INSPE présente les maquettes du master FFAP « Formation de Formateurs et Analyse de Pratiques » qui a été mis en place à la rentrée 2015.

Elle informe que la DGSIP avait souligné que le master 2 suspendu ne correspondait pas au cadre du diplôme national du master dont le cursus doit être conçu et structuré en quatre semestres. De ce fait, les maquettes qui avaient été présentées lors du dossier d'accréditation ont été légèrement modifiées.

Elle détaille la maquette et les modifications qui ont été apportées.

Mme Sophie ALBY rappelle qu'il a été demandé de passer par Mme Claude CHAUMET, référente APOGEE dans les procédures de présentation de maquettes. Cette dernière n'ayant pas reçu le mail de l'INSPE, Mme ALBY propose de valider la maquette avec les réserves qu'elle a formulées et dont elle fait lecture.

Une autre réserve est formulée concernant les moyens humains pour l'ouverture de cette première année de master : cette ouverture est conditionnée à un fonctionnement à moyens constants.

La présidente propose de passer au vote avec les réserves formulées :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : la maquette MEEF PIF FFAP M1/M2 est approuvée à l'unanimité avec les réserves formulées.

i) MPCCC LSH

En l'absence de représentant du DFR LSH, Mme Sophie ALBY propose que ce point soit reporté au conseil académique du mois de septembre.

j) Modalités de formation master MAE 1^{ère} et 2^{ème} année

M. Koulani REZAIRE informe qu'il s'agit d'une demande de régularisation et d'ouverture concernant le master MAE pour :

- Une ouverture d'une voie d'admission directe du master 2^{ème} année en alternance,
- Une ouverture du master en alternance et en initial avec une régularisation sur 2019-2020.

Il fait un point sur la commission d'admission qui s'est déjà tenue. 130 candidatures ont été reçues, 11 étudiants ont été retenus en initial et une vingtaine en alternance.

Cette demande de validation est en cohérence avec le flux d'étudiants qui est beaucoup plus important en alternance et fait écho à un besoin du territoire, à une demande des entreprises, des OPCO et de la CTG.

Il espère pouvoir faire un point à la rentrée sur les missions qui ont été confiées aux étudiants en alternance durant cette année universitaire.

La président propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : les modalités de formation master MAE 1^{ère} et 2^{ème} année sont approuvées à l'unanimité.

k) Nomenclature des diplômes du doctorat et HDR final

M. Jean-Charles ROBINSON explique que pour le doctorat et le HDR chaque thèse équivaut à un diplôme. De ce fait, il convient de déterminer pour chaque thèse un domaine, une mention de diplômes et des spécialités. Il précise que les domaines sont au nombre de dix et définis par le ministère.

Ces domaines, mentions et spécialités permettront d'inscrire les doctorants en Ecole Doctorale et d'éditionner les diplômes dans APOGEE.

La président propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : la nomenclature des diplômes du doctorat et HDR final est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Question de Mme Inga SABINE

« J'ai été interpellée par un mail envoyé par Mme Nicole CLEMENT, conseillère de prévention concernant la qualité de vie au travail et le travail à distance prolongé. J'entends beaucoup autour de moi que ce soit au niveau des administratifs ou des collègues enseignants, formateurs ou responsables, une surcharge de travail due à la situation.

Ce mail de Mme CLEMENT donnait des astuces pour limiter les effets du travail prolongé à distance et cela ne correspondait pas à la réalité dans le sens où nous sommes dans une période en fin d'année très en tension habituellement qui est augmentée par la situation et je souhaiterais savoir si l'université a mené

des travaux, des réflexions sur le surmenage que peut entraîner cette période, cette situation sur notre capacité à prolonger ces efforts et sur le temps pour récupérer entre la fin de l'année et la reprise.

Je m'interrogeais vraiment pour savoir si l'université a réfléchi à des mesures particulières adaptées à la situation parce que je ne vois rien passer sur ce problème et j'entends autour de moi que tout le monde est épuisé.

Je ne suis pas inquiète, ce n'est pas de l'égoïsme car je peux exprimer un surmenage mais c'est une interrogation qui touche tout le monde parce que si cela me concerne je peux prendre un arrêt de travail mais c'est quelque chose qui concerne toute l'université ».

La présidente répond que pour elle, les mails envoyés par Mme CLEMENT le sont à titre préventif et pour alerter sur des situations possibles.

Mme Inga SABINE indique que son intervention ne visait pas particulièrement Mme CLEMENT. A son avis, cela relève plutôt des ressources humaines et du CHSCT.

Le président informe que ce sujet évoqué est réel et d'actualité dans le sens où, en discutant avec les collègues ceux-ci évoquent un épuisement face à un travail à distance prolongé. Mme Nicole CLEMENT à ce rôle d'alerte et de sensibilisation en tant que conseillère de prévention.

Ces problèmes sont souvent discutés en CHSCT. Il informe qu'une réunion s'est d'ailleurs tenue la semaine dernière. Au mois de mai, il a été décidé d'accompagner les collègues en faisant une enquête sur la qualité du matériel mis à disposition, pour connaître les besoins afin d'améliorer les conditions de travail.

Une note a été rédigée et diffusée aux directeurs de service, responsables de composantes leur demandant de tenir compte de la notion de déconnexion et de respecter les horaires de travail programmés dans Hamac comme le stipule l'arrêté de reprise de travail.

Toutefois, il a remarqué que le personnel administratif, particulièrement au niveau des secrétariats pédagogiques travaillent bien au-delà de leur temps de travail pensant bien faire ce qui induit le risque d'un surmenage et d'épuisement.

Concernant les enseignants, le problème est plus complexe car ils sont autonomes. Leur temps de travail n'apparaît pas dans Hamac, charge à eux de prendre la responsabilité de se déconnecter.

Il convient que ce n'est pas un problème à négliger.

Mme Nadine AMUSANT fait part des mesures prises par son organisme dès le début du confinement pour améliorer les conditions du travail à distance (formation des agents sur la gestion du temps de travail, la déconnexion, enquête, retour d'expérience ...).

Mme Sophie ALBY informe qu'un groupe de travail issu du comité technique a été constitué pour aborder ce sujet qui est au cœur des préoccupations de la gouvernance. L'idée d'une enquête auprès des agents est intéressante.

Pour compléter les propos de Mme ALBY, le président indique qu'une première enquête a été faite sur les besoins en matériel et lors de l'élaboration du Plan de Reprise d'Activités, le DGS a réalisé une enquête auprès des services afin de connaître leur positionnement vis-à-vis du télétravail (ce qui a été mis en place, ce qui reste à faire, les difficultés rencontrées).

Proposition de motion

La présidente indique qu'il s'agit d'une motion sur une situation concernant l'INSPE. Une information a été portée sur une restriction dans un dispositif d'alternance ce qui n'est pas sans conséquence sur l'organisation de la formation et sur le personnel.

Le président informe qu'il s'agit d'un dispositif d'alternance créé en 2015 porté par le rectorat et l'ESPE qui visait à accompagner l'académie dans l'émergence de nouveaux professeurs en mettant en place un dispositif d'alternance en master MEEF 1^{er} degré et dans les différents parcours du second degré.

Aujourd'hui ce dispositif est amené à disparaître pour les étudiants inscrits en M1 MEEF et resterait uniquement pour les étudiants qui étaient déjà en alternance en L3.

C'est l'image de l'université qui est engagée dans une campagne de publicité. Il en résulte un impact sur certaines formations qui se retrouvent face à une situation qui les met en danger alors qu'elles ont été ouvertes initialement sur la base d'une demande du rectorat pour répondre aux besoins de l'académie.

Mme ALBY rappelle que derrière une formation il y a des équipes pédagogiques, des recrutements d'enseignants et il n'est pas convenable de mettre l'université face à cette situation du jour au lendemain.

Elle fait lecture de la motion et en accord avec les membres du conseil apportent quelques modifications.

La présidente propose de voter cette motion et de l'adresser au recteur de l'académie et au ministère.

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	1
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	13

Décision : la motion du conseil académique est votée.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 17h39

Cayenne, le 23 juillet 2020

La Présidente du conseil académique,

Maria LONY

